HAL
open science

L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif ?

Eric Charmes

To cite this version:

Eric Charmes. L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif ?. Etudes foncières, 2013, 162, pp.23-28. halshs-00849424

HAL Id: halshs-00849424

https://shs.hal.science/halshs-00849424v1

Submitted on 31 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'artificialisation est-elle vraiment un problème quantitatif ?

Eric Charmes
Directeur de recherche, Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, Université de Lyon
Eric.CHARMES@entpe.fr

ARTIFICIALISATION
EMIETTEMENT
PAVILLONS

La lutte contre l'artificialisation fait l'objet d'un large consensus politique. Pourtant, si on examine les chiffres d'un peu près, les équilibres du territoire français ne semblent pas vraiment menacés par l'augmentation de la quantité de terres artificialisées. Le problème réside plutôt dans les formes d'extension des villes, avec notamment leur émiettement.

Régulièrement, des discours alarmistes alertent sur l'extension très rapide des surfaces artificialisées. Voici ce qu'indique le site du ministère de l'Ecologie dans le dossier documentaire du Grenelle de l'Environnement : « *Ce sont en France, 600 km² qui sont artificialisés par an, soit l'équivalent d'un département français tous les dix ans. Et la progression des surfaces artificialisées est quatre fois plus rapide que la croissance démographique* »[1]. Récemment, la revue *Agreste Primeur*, diffusée par le ministère de l'Agriculture a livré des données encore plus alarmistes, soulignant que, de 10 ans, le laps de temps dans lequel l'équivalent d'un département était artificialisé avait été réduit à 7 ans (*Agreste*, 2010)[2]. Certes, la définition de l'artificialisation ici retenue (celle de la base Teruti-Lucas qui est aussi celle retenue dans cet article) est relativement extensive. Sont inclus non seulement les routes, chemins et bâtiments de toute nature, mais aussi les espaces non bâtis considérés comme urbains (espaces verts, pelouses, équipements sportifs, terrains vagues, etc.)[3]. Il n'empêche, les chiffres sont inquiétants et laissent à voir des espaces naturels et agricoles grignotés par l'urbanisation, et notamment par les pavillons, à une vitesse insoutenable.

En tout cas, ces chiffres sont régulièrement repris dans les médias. Et ils sont mobilisés pour justifier la nécessité de mettre en œuvre des politiques draconiennes de lutte contre l'étalement urbain. Les lois issues du Grenelle de l'environnement, avec leur exigence d'objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'artificialisation, s'inscrivent clairement dans cette perspective.

Tous dans une maison individuelle ?

Ces discours et ces chiffres sur l'artificialisation méritent d'être déconstruits avec vigueur. Nous ne rentrerons pas ici dans le détail des calculs et ferons confiance à leurs auteurs. Il serait pourtant possible de critiquer l'usage de la base Teruti-Lucas pour évaluer l'artificialisation et plus particulièrement l'étalement urbain[4]. Mais cette critique serait ici secondaire, car il est incontestable que les pavillons poussent en France à un rythme rapide et qu'ils grignotent régulièrement les terres agricoles et naturelles.

La question qui se pose porte plutôt sur l'avenir que préparent les dynamiques actuelles. Or, sur ce plan, la France n'est pas menacée par une artificialisation massive, même à long terme. Même au rythme d'un département tous les 7 ans, il faudra près de trois siècles avant que la moitié du territoire français soit artificialisé. Or, d'ici là, il est fort probable que le rythme actuel de progression de l'artificialisation se sera réduit.

1 - www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=13305.

2 - C'est du moins ce qui ressort de la comparaison de l'état d'usage des sols français entre 2006 et 2009 avec la base Teruti-Lucas.

3 - Cette définition de l'artificialisation est discutable car certaines cultures agricoles « artificialisent » plus l'espace que de nombreux parcs urbains (pourtant inclus dans les espaces artificialisés). Son usage est ici conservé par souci de clarté. En outre, il est préférable de parler d'artificialisation que de consommation. Ce dernier terme laisse en effet entendre que le foncier perd irrémédiablement ses principales qualités avec l'urbanisation. Il y a plutôt changement d'usage.

4 - Dans la base Teruti-Lucas, l'échantillonnage est réalisé sur des points de 3 m à 40 m de diamètre soit 1 300 m² maximum. Ceci étant, même avec cette précision, comme l'indique le CERTU : « À l'échelle du département, il n'est souvent pas possible de suivre l'étalement urbain. Teruti-Lucas permet de préciser des tendances à un niveau macro » (2011, Annexes, p. 12). Pour bien faire, il faut utiliser des fichiers permettant d'analyser l'usage des sols à une échelle très fine, de type parcelle. C'est possible avec les fichiers Majic ou MOS (Modes d'usage des sols).

On peut évaluer les limites du processus en se demandant ce que serait l'état de l'occupation des sols en France si l'ensemble de la population adoptait un habitat périurbain. D'après des données publiées dans *Le Courrier de l'environnement* de l'INRA (Pointereau P., Coulon F., 2009), l'artificialisation (toute forme d'urbanisation comprise) est de 850 m² par habitant dans les communes des couronnes périurbaines non multipolarisées (contre 100 m² par habitant pour les communes de plus de 50 000 habitants et 500 m² pour les autres communes des pôles urbains)[5]. Ce chiffre de 850 m² par habitant correspond à une emprise foncière moyenne d'environ 2 000 m² par ménage si on considère que la taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes. Par ailleurs, l'habitat étant responsable de plus de la moitié de l'artificialisation des sols[6], 850 m² d'espace artificialisé par habitant signifient qu'un ménage dispose en moyenne pour sa maison d'une parcelle d'au moins 1 000 m². On est certes encore loin de Broadacre City, la ville utopique proposée par Frank Lloyd Wright où chaque famille disposerait de 4 000 m² (Wright F.Ll., 1958), mais cela représente un lot de taille confortable.

Si tous les ménages français disposaient d'un lot de cette superficie, la surface artificialisée totale du territoire serait de 5,33 millions d'hectares, soit un peu moins de 10 % du territoire (calcul effectué avec la population française de 2010, estimée à 62,8 millions d'habitants pour le territoire métropolitain). Ce résultat peut étonner. On arrive en effet à une artificialisation à peine supérieure à celle réellement observée en 2010 (de l'ordre de 9 %). Pourtant, rappelons que les chiffres donnés ici incluent non seulement les logements (avec leurs éventuels jardins), mais aussi les espaces verts urbains, les commerces, les bureaux, les équipements et les infrastructures. Par ailleurs, on a considéré que l'ensemble de la population des grandes villes adoptait le cadre de vie des périurbains, c'est-à-dire notamment que les habitants des centres des métropoles abandonnaient tous leurs appartements pour emménager dans des maisons individuelles et se mettaient à utiliser les infrastructures routières et à fréquenter les espaces commerciaux caractéristiques du périurbain. Malgré ce changement massif, l'artificialisation n'augmente que d'un point.

Il est vrai que le calcul qui précède ne tient pas compte des résidences secondaires. Le total de surface artificialisée à l'échelle nationale n'aurait cependant pas été très différent si on avait considéré que tous les ménages habitant les agglomérations urbaines avaient soit emménagé dans une maison avec 1 000 m² de terrain, soit conservé leur appartement tout en bénéficiant d'une maison avec 1 000 m² de terrain comme résidence secondaire. Et même si on ajoutait les 3 millions de résidence secondaire qui existent actuellement, on arriverait à une surface artificialisée pour la France métropolitaine inférieure à 11 %. En effet, en supposant que chaque maison est implantée sur une parcelle de 1 000 m² et en tenant compte des infrastructures, des équipements et des commerces (mais pas des emplois étant donné qu'il s'agit de résidences secondaires), on obtient un total d'artificialisation supplémentaire inférieur à 1 % du territoire français.

Il est vrai également que la population française n'est pas constante. Elle croît. Elle croît même assez rapidement. D'après les estimations de l'INSEE, la population française pourrait atteindre 73,5 millions d'habitants en 2060 (Blanpain N., Chardon O., 2010). Ceci étant, en reprenant le chiffre précédant de 850 m² par habitant, on atteindrait une surface artificialisée de 6,25 millions d'hectares, soit 11,4 % du territoire français. Près de 90 % du territoire resterait donc naturel ou agricole.

Trop de place ?

Tout ceci montre que l'artificialisation n'est pas une menace aussi forte que ce qui est souvent affirmé dans le débat public. Ce débat illustre en réalité le biais en défaveur du périurbain et de l'habitat individuel. On présente celui-ci comme un étalement des villes, ce qu'il est incontestablement, en oubliant qu'il est aussi une densification du rural. En faisant l'hypothèse que toute la population française adoptait le mode de vie périurbain, nous avons visé non seulement les citadins mais aussi les habitants situés hors des aires urbaines et notamment dans les espaces ruraux. Or, dans ces espaces, l'artificialisation des sols est très importante puisqu'elle s'élève à 1 800 m² par habitants, un chiffre 18 fois plus

élevé que dans les centres des grandes villes et plus de deux fois plus élevé que dans le périurbain (Pointereau P., Coulon F., 2009). En faisant adopter l'habitat des couronnes périurbaines à tous les Français, on divise donc par plus de deux la part d'artificialisation des sols qui revient aux espaces situés hors des aires urbaines. Ainsi, si vue des villes, la périurbanisation est marquée par une densité plus faible, vue des campagnes, elle est marquée par une densité plus forte.

Autre remarque importante, la France dispose de beaucoup de place en comparaison des autres pays européens. D'après la base Lucas[7]. (moins précise que l'enquête française Teruti, mais avec laquelle cette dernière a été rendue compatible), 13 % de la superficie des Pays-Bas est

5 - Ces données ont été établies à partir du zonage en aires urbaines de l'INSEE de 1999 et de la base Teruti-Lucas.

6 - Entre 1992 et 2004, l'artificialisation s'est décomposée en 421 000 hectares pour l'habitat, dont 97 % pour l'habitat individuel, contre 386 000 hectares pour le reste (équipements, infrastructures, commerces, bureaux, etc.)

7 - On aurait aussi pu utiliser la base Corine Land Cover pour comparer l'artificialisation à l'échelle européenne. Cette base donne cependant un chiffre d'environ 5 % pour la France (CGDD, 2012), beaucoup plus bas que celui obtenu avec la base Teruti. Cela s'explique par le fait que, pour l'instant, Corine Land Cover intégre aux espaces agricoles l'urbanisation en petits hameaux ou diffuse sur grandes parcelles.

Figure 1

Représentation schématique des surfaces artificialisées (environ 240 km²) dans l'aire urbaine de Dijon

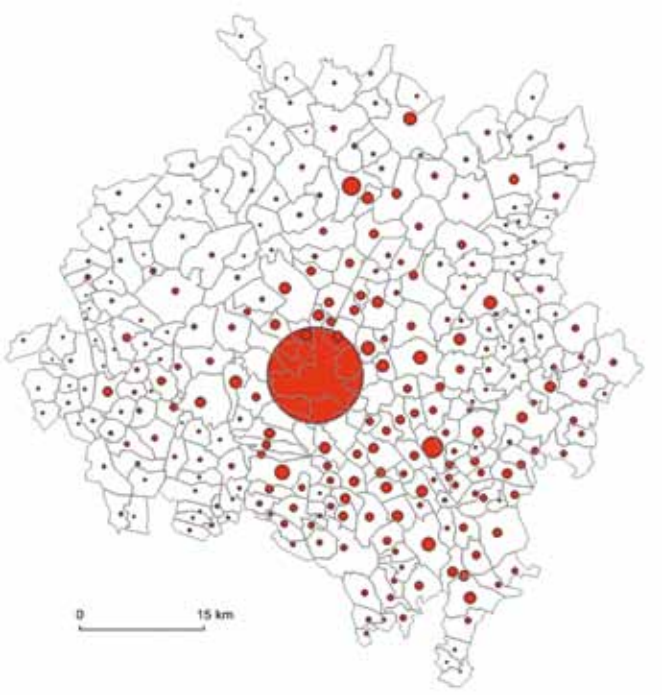

Figure 2

Représentation schématique de surfaces artificialisées rassemblés en un seul pôle

Carte réalisée avec le logiciel Arctique

Dans la figure 1, la surface urbanisée est représentée par un cercle par commune dans la couronne périurbaine et par un cercle unique pour l'ensemble des 15 communes du pôle urbain. Dans la figure 2, les surfaces urbanisées du périurbain ont été agglomérées et rattachées à un unique pôle urbain, étendu de ce fait à 21 communes. Tous les cercles ont une taille proportionnelle au nombre d'hectares artificialisés. Dans les deux configurations, la surface urbanisée totale, c'est-à-dire l'addition des surfaces urbanisées dans chaque commune périurbaine et de la surface urbanisée du pôle urbain, est identique. Ceci signifie que les formes bâties sont les mêmes, notamment en termes de densité, et que seule diffère leur répartition dans l'espace.

Ces représentations ont été construites à partir d'un cas réel, celui de l'aire urbaine de Dijon telle que définie par le zonage dit de 2010 de l'INSEE. Cette aire urbaine est l'une des moins denses en France, en partie en raison de la résistance particulièrement forte opposée à l'urbanisation par les activités viticoles.

Pour le pôle urbain, dans la configuration émiettée, les surfaces urbanisées ont été estimées à partir de photographies aériennes. Les chiffres utilisés sont donc proches de la réalité. Pour les communes périurbaines, les surfaces urbanisées ont été estimées à partir des ratios suivants : 1 000 m² par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants et 800 m² par habitant pour les communes plus importantes. Conformément à l'usage ces surfaces incluent les espaces verts publics. Ces ratios ont été choisis par extrapolation après l'observation de quelques cas. Pour le périurbain, il s'agit donc d'une représentation approximative de la réalité dijonnaise.

bâtie et surtout 37 % des terres des Pays-Bas sont autres qu'agricoles ou naturelles[8]. Pour la France, les chiffres sont respectivement de 5 % et 12 %. Ces chiffres sont différents de ceux donnés plus haut pour l'artificialisation, mais on peut retenir les ordres de grandeur : le territoire des Pays-Bas est environ trois fois plus bâti ou urbanisé que le territoire français[9].

On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que si, par rapport aux Pays-Bas, la France a jusqu'ici été peu soucieuse du contrôle de l'artificialisation des sols, c'est en partie parce que les ménages Français ont de quoi s'étaler. Aux Pays-Bas, le discours sur le manque d'espace est ancien et structure les politiques depuis de nombreuses années. En tout état de cause, formulé en termes purement quantitatifs, les problèmes supposément posés par l'artificialisation sont largement exagérés dans les discours politiques actuels.

Emiettement versus étalement

Ceci étant, les milieux agricoles n'ont pas tort de s'inquiéter des impacts de l'urbanisation. Ceux-ci sont significatifs. Mais ces impacts sont moins dus à la quantité de sols artificialisés qu'aux modalités de l'artificialisation. La focalisation sur les aspects quantitatifs met un voile sur ce qui pose véritablement problème, à savoir la forme prise par les extensions urbaines et périurbaines et la manière dont elles s'organisent. Autrement dit, les enjeux de l'artificialisation ne sont pas tant quantitatifs que qualitatifs : quelles terres sont artificialisées et comment ?

Mettons ici de côté la question, certes importante, des caractéristiques des terres agricoles qui subissent le plus l'artificialisation, pour nous concentrer sur les modalités d'extension des métropoles et notamment sur la périurbanisation. Comme nous l'avons souligné dans un dossier d'*études foncières* consacré à la périurbanisation (Charmes, 2009), les métropoles ne s'étendent plus guère par étalement continu de leurs espaces bâtis, mais par émiettement. Elles s'étendent par une double dynamique où d'un côté, des bourgs et des villages ruraux, voire d'autres villes intègrent leur aire d'influence, et d'un autre côté, ces bourgs, ces villages et ces villes, dynamisés par cette intégration, croissent, tant en nombre d'habitants qu'en surface bâtie. Cette croissance est cependant rapidement limitée par des règlements d'urbanisme contraignants et par le souhait des habitants de préserver un cadre de vie verdoyant et villageois. Ce faisant, la demande de logement, notamment celle des candidats modestes à l'accession à la propriété, se reporte plus loin, repoussant ainsi les limites de la couronne périurbaine (et donc favorisant un étalement fonctionnel des métropoles). Par ailleurs, limitées dans leur extension par les règlements locaux d'urbanisme, les surfaces artificialisées de chaque commune périurbaine restent généralement à l'écart des surfaces artificialisées des communes voisines. La discontinuité s'affirme ainsi comme un élément constitutif essentiel du périurbain.

Bref, le périurbain est émietté et, comme on va le voir, l'impact de cette caractéristique soulève beaucoup plus de problèmes que la quantité de terres artificialisées. Si l'émiettement a d'incontestables avantages par rapport à l'étalement continu des banlieues (dont celui de permettre de vivre à la fois à la campagne et dans une métropole), il a aussi des inconvénients significatifs. Pour clarifier la situation, il est intéressant de faire une modélisation sommaire de la périurbanisation émiettée et de l'étalement continu des nappes urbaines. Cette modélisation est représentée avec les figures 1 et 2. Dans les deux cas, les surfaces artificialisées totales sont identiques, simplement dans un cas, la nappe artificialisée est d'un seul tenant et continue, alors que dans l'autre elle est émiettée selon un exemple inspiré de Dijon (métropole dont le pôle urbain comprend 238 000 habitants et 15 communes et dans la couronne périurbaine comprend 134 000 habitants et 280 communes). Précisons que ces deux modèles ont une vocation purement heuristique et sont construits du point de vue des villes. Il s'agit de représenter l'artificialisation à types de bâti équivalents et à population équivalente, mais à organisation métropolitaine différente. La figure 2 en particulier n'a pas vocation à traduire une réalité ni même à exprimer un idéal, puisqu'elle ne tient pas compte de l'artificialisation propre au monde rural.

La comparaison des deux figures permet de comprendre pourquoi l'impact de l'artificialisation des sols sur l'agriculture, les paysages et la biodiversité est démultiplié par l'émiettement. Si l'urbanisation se faisait exclusivement par étalement continu, en continuité des limites des métropoles françaises, ces impacts seraient bien moindres qu'avec les formes actuelles de la périurbanisation. En termes paysagers, un village de quelques centaines d'habitants peut être très affecté par la construction en diffus de 100 ou 200 maisons individuelles. Sachant que l'on construit bon an mal an de l'ordre de 200 000 maisons individuelles, on mesure le nombre de villages ruraux dont le paysage peut être transformé chaque année. Cela permet de comprendre aussi le sentiment d'omniprésence de la poussée pavillonnaire que l'on peut avoir lorsque l'on se déplace autour des villes dans des espaces présumés ruraux.

Par ailleurs, l'émiettement démultiplie les surfaces de contact entre l'agriculture et les territoires urbanisés. Par exemple, si l'urbanisation se concentre dans un cercle de 10 km de rayon ou dans des cercles de 1 km de rayon, le périmètre de contact est multiplié par 10. Et si on tenait compte du caractère fractal des limites des fronts urbains mis en évidence par Pierre Frankhauser (1994), c'est-à-dire si on tenait compte du fait que les limites sont faites d'excroissances et de retraits et non de lignes droites, ce facteur multiplicatif serait plus élevé. L'urbanisation massive du rural au travers de la périurbanisation augmente ce faisant les occasions de conflits entre les activités agricoles et les activités urbaines. Divers travaux menés autour d'André Torre à l'INRA le montrent clairement (Darly S., Torre A., 2008 ; Kirat T., Torre A., 2006), l'urbanisation est la principale source de gêne pour l'agriculture. Les conflits d'usage qui apparaissent dans les espaces agricoles concernent pour l'essentiel les relations entre l'agriculture et les activités urbaines. Ainsi, des tensions émergent fréquemment autour de l'usage des infrastructures routières par les engins agricoles. Les périurbains tendent par ailleurs à vouloir restreindre les constructions à vocation agricole, ce qui peut faire obstacle à l'évolution des exploitations.

Pour ce qui concerne la biodiversité enfin, l'émiettement a un impact très fort. Un des enjeux dans ce domaine est la possibilité pour certaines espèces d'évoluer sur de grands périmètres (Clergeau P., Désiré G., 1999) et de ne pas se heurter aux coupures introduites notamment par les infrastructures routières. De là découle notamment l'insistance actuelle des textes de loi sur les corridors et les trames vertes et bleues. Or, avec l'intensification des flux circulatoires sur les étendues de plus en plus vastes des aires urbaines, ces coupures se renforcent et augmentent la fragmentation des territoires.

Ceci confirme que les enjeux de l'artificialisation sont moins quantitatifs que qualitatifs. C'est moins la disparition, de toute façon relativement limitée, des terres agricoles qui pose problème que la nature et la localisation des terres artificialisées et notamment le mitage des territoires ruraux.

L'éloignement des ménages

Les questions soulevées par les modalités de la périurbanisation ne concernent pas seulement l'environnement et l'agriculture. L'enjeu de l'émiettement est aussi social, notamment en raison du fait qu'il est associé à un éloignement. La comparaison des figures 1 et 2 indique clairement qu'en moyenne les ménages sont beaucoup plus éloignés du centre de la ville dans la configuration émiettée que dans la configuration étalée continûment. Pour évaluer cet éloignement, on peut calculer une sorte de distance moyenne à l'emploi par habitant[10]. Dans l'exemple présenté dans les figures 1 et 2, inspiré rappelons-le du cas de Dijon, cette distance moyenne est de 20,1 km pour les populations des communes périurbaines dans le cas où l'urbanisation est émiettée et serait de 10,2 km pour ces mêmes populations si les espaces bâtis des communes périurbaines étaient regroupés dans un unique pôle urbain.

Cet écart moyen de près de 10 km est considérable. Il l'est d'autant plus que le calcul tient compte du fait qu'une proportion significative des actifs du périurbain travaille dans le périurbain (nous avons considéré en effet que près de 30 % des actifs du périurbain travaillent à une distance moyenne de 5 km de leur lieu de travail). Pour un ménage de deux adultes ayant un emploi, ce supplément de distance allonge les parcours domicile travail de 40 km (deux déplacements augmentés de 10 km à l'aller et d'autant au retour). Avec environ 204 jours travaillés dans l'année, cela représente à l'année un supplément de 8 160 km. Ces kilomètres sont réalisés pour l'essentiel en voiture compte tenu de la qualité très faible des dessertes en transports collectifs. Ils ont bien évidemment un impact environnemental, notamment en termes de consommation d'énergie.

Mais ces kilomètres supplémentaires ont aussi et surtout un important impact social. Si on considère un prix de revient par kilomètre total de l'ordre de 30 cents, on arrive à un surcoût d'environ 200 € par mois, soit 8,3 % de 2 400 €, revenu typique d'un acquéreur de maison neuve dans les communes périurbaines[11]. Pour un tel ménage, ce surplus de dépense est équivalent au budget qu'il consacre à l'habillement ou aux loisirs et à la culture[12]. Ces estimations peuvent être discutées et peut-être être revues à la baisse. Peu importe, l'éloignement induit une charge financière importante.

Il faut y insister, l'enjeu de la mobilité automobile n'est pas simplement environnemental, il est aussi social. Rappelons en effet que les ouvriers sont ceux qui utilisent le plus leur voiture pour aller travailler (c'est le cas de plus de 78 % d'entre eux selon la dernière enquête nationale sur les déplacements de 2008, voir CGDD, 2010), notamment parce que beaucoup résident dans les zones périurbaines éloignées

8 - Voir Eurostat Newsrelease, 145/2010, 4 Octobre 2010.

9 - Autre point intéressant à noter : la part du territoire consacré à l'agriculture est la même aux Pays-Bas et en France. Ce sont surtout les forêts et les autres espaces naturels qui compensent la différence entre les surfaces artificialisées.

10 - Le coefficient d'éloignement ici proposé représente une sorte de distance moyenne théorique à l'emploi par habitant. Il a été calculé en considérant que la population de chaque commune travaille :
- dans 59 % des cas au centre de la métropole (dans le pôle urbain)
- dans 28 % des cas à 5 km en moyenne, par exemple dans le chef-lieu de canton voisin. Il s'agit ici de tenir compte du fait qu'une part significative des périurbains travaillent dans les couronnes périurbaines.
- dans 13 % des cas hors de l'aire urbaine à une distance égale à celle à laquelle travaille la population qui travaille dans l'aire urbaine.

Ces taux ont été estimés à partir des données INSEE sur la mobilité des périurbains (Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas R., 2007).

11 - D'après l'Union des maisons françaises, un tiers des acquéreurs ou constructeurs de maison individuelle neuve disposaient d'un revenu mensuel net inférieur à 2400 € (communiqué de presse du 16 septembre 2011).

12 - D'après l'enquête de l'INSEE dite « budget de famille » de 2006.

et rurales. Ce sont en même temps ceux dont les dépenses de mobilité pèsent le plus sur le revenu en part relative (Polacchini A, Orfeuil J-P., 1998).

Gérer l'émiettement

Résumons-nous. La France et ses campagnes ne sont pas menacées par une artificialisation massive des sols. Elles sont encore moins menacées d'être submergées par des nappes pavillonnaires déversées par les villes. De fait, la ville ne s'étend plus guère par étalement continu de son agglomération centrale. Elle s'émiette. Ceci étant, à surface artificialisée égale, cet émiettement soulève des problèmes que l'étalement continu ne pose pas ou sous une forme moins accentuée. Pour l'agriculture en particulier, l'émiettement démultiplie l'impact des extensions urbaines et périurbaines. De ce point de vue, le monde agricole se trompe en réclamant un arrêt de l'artificialisation. Il serait plus avisé de réclamer une meilleure organisation des extensions urbaines et une meilleure planification. Il est vrai que cela lui demanderait des concessions significatives, puisqu'un meilleur contrôle des extensions périurbaines nécessiterait que les maires des petites communes rurales se départissent de leurs prérogatives en matière de contrôle de l'usage des sols… A ce propos, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que près de neuf communes périurbaines sur dix sont rurales au sens où leur zone agglomérée principale compte moins de 2000 habitants. Et que de ce point de vue, le dynamisme du périurbain, et les artificialisations qui l'accompagnent, n'est pas seulement une manifestation du dynamisme des villes, c'est aussi une manifestation du dynamisme des campagnes (Merlin P., 2009).

Il ne s'agit certes pas de stigmatiser la périurbanisation ou l'émiettement. Notre analyse des effets négatifs de ce dernier ne vise en aucun cas à défendre l'urbanisation en tâche d'huile. Il s'agit d'éclairer les débats en soulignant certaines approximations, voire certaines erreurs présentes dans beaucoup de discours sur l'étalement urbain et sur l'artificialisation. Sur la question de savoir ce qu'il faut penser de l'émiettement, notre position rejoint celle d'un nombre croissant de spécialistes : le périurbain n'est pas particulièrement bon ni particulièrement mauvais, et surtout il est. Il est, parce que tout un système politique, social et économique s'est structuré pour faire du périurbain un espace qui ne deviendra pas de l'urbain ni ne redeviendra du rural. Entre le rural et l'urbain, le périurbain est appelé à demeurer comme un tiers espace (Vanier M., 2000).

De ce point de vue, l'enjeu est avant tout de gérer le dynamisme du périurbain. Nous pouvons ici reprendre une des conclusions tirées par Martin Vanier, Romain Lajarge et Stéphane Cordobès d'un travail prospectif sur le périurbain : « *Le problème posé par la périurbanisation n'est pas tant l'étalement urbain et le caractère insoutenable de la « ville » qu'il fait advenir ; c'est l'absence, ou la grande faiblesse, du projet territorial qui la déploie et la gouverne ici et là, ou, dit autrement, la défaite du politique qu'elle sous-entend* » (2010). Et le moins qu'on puisse dire est que la focalisation des derniers textes de loi sur le contrôle quantitatif de l'artificialisation ne va pas aider à la construction de ce projet. Il va plutôt contribuer au malthusianisme foncier qui, comme nous l'avons déjà souligné (Charmes E., 2007), est une source d'étalement fonctionnel des villes et contribue à la crise du logement et à l'éloignement des accédants modestes à la propriété. ■

Bibliographie

- AGRESTE, 2010, « L'utilisation du territoire en 2009 », *Agreste-primeur*, n°246, juillet, 4p.
- BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F., THOMAS R., 2007, « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première*, n°1129, mars, 4p.
- BLANPAIN N., CHARDON O., 2010, « Projections de population à l'horizon 2060. Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première*, n°1320, octobre, 4p.
- CERTU, 2011, *La consommation d'espaces par l'urbanisation, Panorama des méthodes d'évaluation*, CERTU, Lyon, 100p.
- CGDD, 2012, « Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure », *La Revue du CGDD*, mars, 106p.
- CHARMES E., 2007, « Le malthusianisme foncier », *études foncières*, n°125, janvier-février, pp.12-16
- CHARMES E., 2009, Dossier « L'explosion périurbaine », *études foncières*, n°138, mars-avril, pp.43-54
- CLERGEAU P., DÉSIRÉ G., 1999, « Biodiversité, paysage et aménagement : du corridor à la zone de connexion écologique », *Mappemonde*, n°55, pp.19-23
- CORDOBÈS S., LAJARGE R., VANIER M., 2010, « Vers des périurbains assumés. Quelques pistes stratégiques pour de nouvelles régulations de la question périurbaine », *Territoires 2040*, n°2, pp.21-32
- DARLY S.,TORRE A., 2008, « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France », *Geocarrefour*, vol.83, n°4, pp.307-319
- FRANKHAUSER P., 1994, *La fractalité des structures urbaines*, Paris, Anthropos, 291p.
- KIRAT T., TORRE A. (EDS), 2006, dossier « Conflit d'usages et dynamiques spatiales. Les antagonismes dans l'occupation des espaces périurbains », *Economie, Géographie, Société*, vol.8, n°3, pp.293-384
- MERLIN P., 2009, *L'Exode urbain*, Paris, La Documentation française, 170p.
- POINTEREAU P., COULON F., 2009, « Abandon et artificialisation des terres agricoles », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°57, juillet, pp.109-120
- POLACCHINI A., ORFEUIL J-P., 1998, « Les dépenses pour le logement et pour les transports des ménages franciliens », *Recherche Transport Sécurité*, n°63, pp.31-46
- VANIER M, 2000, « Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique », *Revue de géographie alpine*, n°88-1, pp.105-113
- WRIGHT F. L., 1958, *The Living City*, New York, Horizon Press, 224p.